

Conseil municipal



Édifice municipal

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Michel tenue à l'hôtel de ville, le 11 février 2025 à 19 h 30.

Sous la présidence de M. Jean-Guy HAMELIN, Maire.

Résolution N°2025-02/57

POLITIQUE DE SUBVENTION DES ACTIVITÉS SPORTIVES 2025 (BASEBALL, HOCKEY ET DEK HOCKEY, SOCCER, PATINAGE ARTISTIQUE ET FOOTBALL)

ATTENDU que, chaque année, la Municipalité reçoit des demandes de subvention pour le patinage artistique, le hockey mineur, le dek hockey, le baseball, le football ainsi que le soccer;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE ce conseil a pris connaissance des demandes de subvention et accorde une aide financière aux personnes mineures, résidentes à Saint-Michel, inscrites à des cours de patinage artistique, de hockey mineur et de dek hockey, de baseball, de soccer et de football, au montant de 40 % du prix de l'inscription jusqu'à concurrence de 225 \$, pour la saison 2025 et ce, par enfant, par année, pour toute discipline confondue;

QUE ce conseil autorise également la subvention décrite ci-dessus aux personnes âgées entre 18 et 21 ans, sous réserve des conditions suivantes :

- La personne doit fournir une preuve écrite qu'elle est étudiante à temps plein, c'est-à-dire être inscrite à un minimum de quatre (4) cours par session, 12 crédits par session, 12 heures par semaine ou être considérée à temps plein établi par l'établissement scolaire ; et
- Aucune association ne doit appliquer l'aide financière lors de l'inscription.

QUE ce conseil autorise la coordonnatrice des loisirs, culture et vie communautaire, à faire le nécessaire pour autoriser tout paiement de facture conforme à la présente résolution.

ADOPTÉE

(s) Jean-Guy Hamelin
Jean-Guy HAMELIN
Maire

(s) Caroline Provost
Caroline PROVOST
Greffière-trésorière adjointe